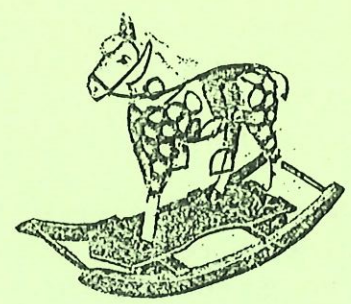
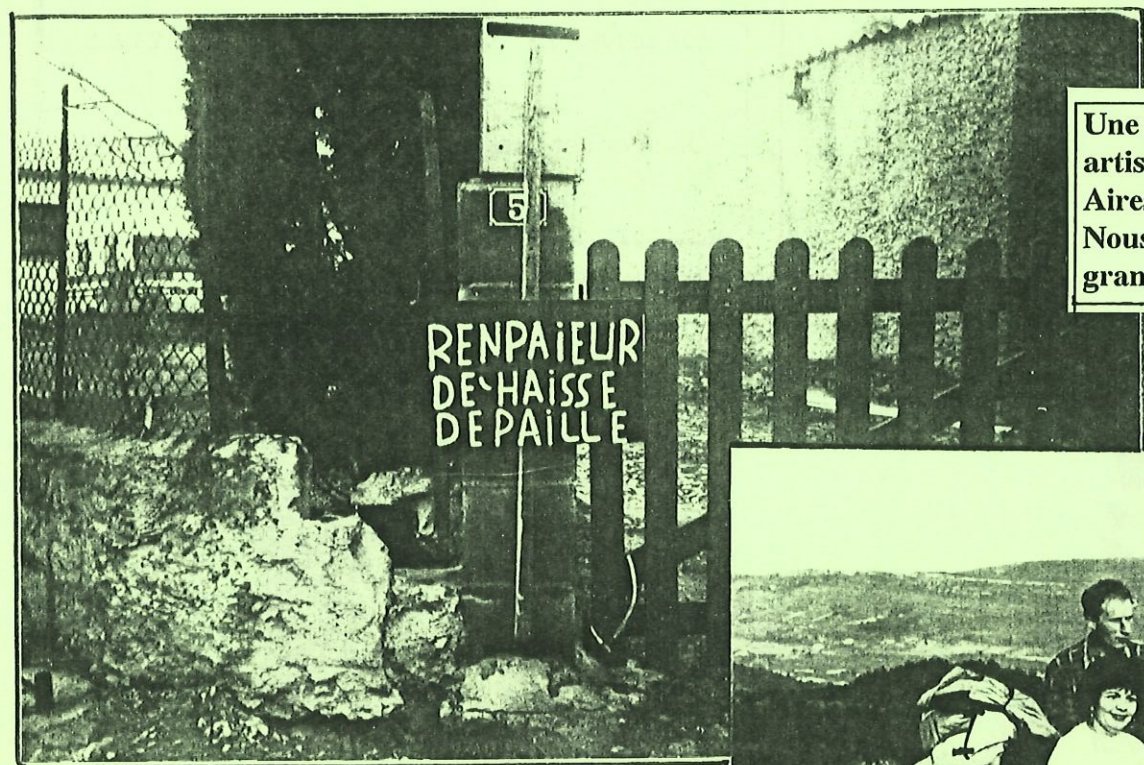


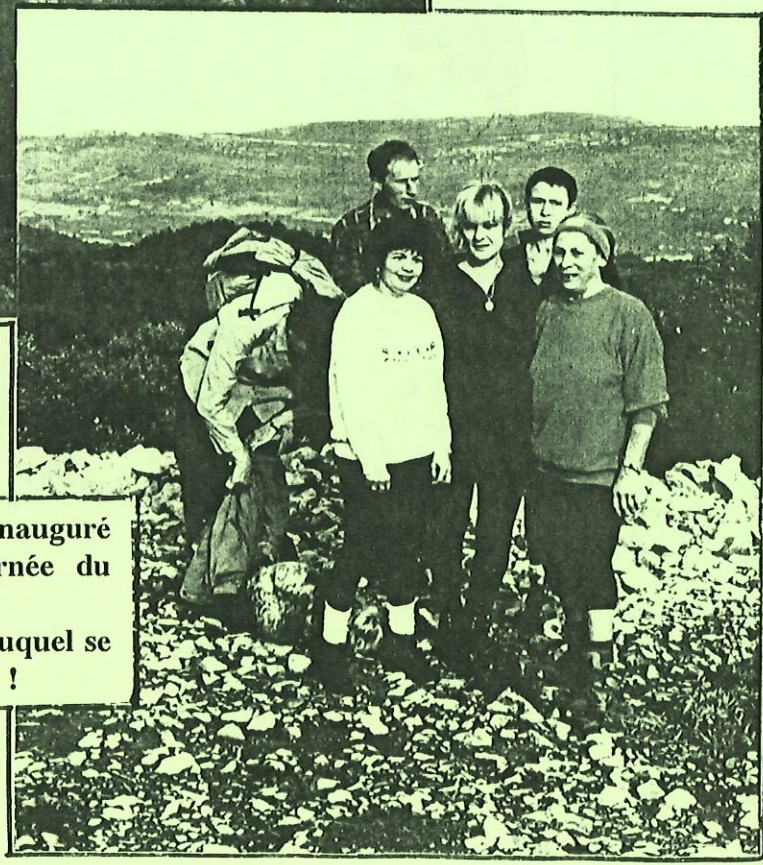
Expo ?
Achat ?
Vente ?



Où ? Quand ? Comment ?
(la suite dans votre prochain bulletin)



Une nouvelle activité artisanale est née rue des Aires.
Nous lui souhaitons le plus grand succès.



Les randonneurs de SAINTE-ANASTASIE ont inauguré une nouvelle formule : la sortie de la journée du dimanche.
Ci-contre, le premier groupe « expérimental » auquel se joindront, n'en doutons pas de nouveaux adeptes !

SAINTE-ANASTASIE



BULLETIN
MUNICIPAL

FÉVRIER 1995

N° 65

Vue aérienne du village.

LE MOT DU MAIRE

Il est des sujets dont peu de nos dirigeants font leurs choux gras.
L'annonce par les experts de l'I.N.S.E.E. de l'arrivée, avant 2015, de quelques 500 000 nouveaux VAROIS (l'équivalent de la population Toulonnaise actuelle) est à l'évidence, l'un de ces sujets encombrants.
Pourtant, cette prévision très officielle aurait bien eu de quoi inquiéter tous ceux qui sont en charge de nos destinées.
Mais, il est vrai qu'en ces temps difficiles, personne ne s'avise volontiers de s'écarter du quotidien pour nous dire par exemple, qui seront ces nouveaux venus, d'où ils viendront, ni encore moins, quels seront leurs emplois.
Aussi, hormis quelques sempiternels couplets sur la nécessité de « réaménager le territoire » (en quelque sorte un nouveau remembrement), une seule certitude nous est semble-t-il acquise : il n'est pas question d'accueillir le déferlement annoncé sur le trop précieux littoral Toulonnais et Varois !
D'où l'idée ancienne mais aujourd'hui réactualisée, de construire à bon marché, les villes ou autres banlieues à la campagne.
Pour cela, n'y avait-il pas de meilleure recette, que de nous inviter à « coopérer » avec une telle insistance que nous pourrions l'interpréter comme une manière de demander à des dindons de glousser pour le Père Noël.

Jean-Pierre MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 1995

Étaient présents : MM. TOSELLO, BROSSAUD, LALANDEC, CUENOT, DEHAYE, RAYNAUD, ABELLO, RÉMY, ISTRIA, CORBIER, MMES LAURENT, BOCQUET.

Sous la présidence de M. MORIN.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter du Conseil Général l'octroi d'une subvention pour l'acquisition de matériel informatique, montant du devis 65 280 F H.T. et pour l'acquisition d'un échafaudage, montant 8 400 F H.T.

Il présente les devis estimatifs de ces acquisitions et propose le plan de financement ci-dessous :

-montant.....73 680 F
-subvention du Conseil Général.....36 000 F
-autofinancement.....37 680 F

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide de solliciter l'octroi d'une subvention du Conseil Général de 36 000 F à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Maire présente au Conseil Municipal une étude chiffrée concernant des travaux pour la future Mairie :

1) réfection de la toiture

montant H.T.....81480 F

2) réfection de la façade

montant H.T.....37900 F

propose de demander au conseil Général une subvention spécifique sur le quota 95 d'un montant de59 000 F.

Le plan de financement se présente ainsi :

- montant du projet.....119 380 F
- subvention Conseil Général.....59 000 F
- autofinancement.....60 380 F

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide de demander au Conseil Général une subvention spécifique de 59000 F, pour l'aider à financer les travaux.

DEMANDE DE PRÊT AU CRÉDIT AGRICOLE

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de solliciter un prêt du crédit agricole pour la réfection d'une partie du réseau d'eau et d'assainissement de la Commune.

Ces travaux sont rendus nécessaires pour la réfection de la rue Raynouard.

Ce prêt sera affecté à la section investissement du budget annexe eau et assainissement (M49).

Montant des travaux.....201 842 F 36.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, l'autorise à solliciter un prêt bancaire au crédit agricole ; s'engage à voter chaque année les ressources nécessaires au paiement des annuités de l'emprunt sollicité en fonctionnement à l'article 671 et à l'article 165 en investissement.

Plan de financement de l'opération :

- montant des réalisations201 842 F 36
- emprunt contracté.....200 000 F 00

RÉSOLUTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Par décret du 28 décembre, le Gouvernement a décidé de mettre à la charge des Communes (4,4 milliards de Francs) le renflouement de la caisse de retraite des personnels des collectivités locales. Faisant suite à d'autres mesures pénalisant les finances communales, ce prélèvement de dernière minute devrait -pour être compensé dans les budgets communaux sans diminution de la part des investissements prévus- être suivi d'une majoration d'environ deux points des impôts locaux.

MUSIQUE A SAINTE-ANASTASIE

Une assistance nombreuse s'est rendue, le samedi 4 février, à la salle polyvalente de SAINTE-ANASTASIE, pour assister à ce concert.

Irina KARPOWITZ, de sa voix de soprano à la fois sensible et profonde, tellement appréciée des connaisseurs de notre région, interpréta avec beaucoup de cœur GLUCK, MASSENET et surtout MOZART.

Eric SIFFEIRT reprit les mêmes oeuvres et suscita également l'enthousiasme des assistants avec une voix puissante, aisée, une grande simplicité et un charme certain. Les duos de MOZART, interprétés magistralement, recueillirent en particulier des applaudissements répétés.

Eric PACHET, accompagnateur d'élite, a su mettre en valeur le jeu des deux chanteurs et agrémenta encore ce concert mémorable en jouant de façon parfaite, à la flûte, trois airs du « Printemps » de VIVALDI.

Un très beau concert pour commencer la saison culturelle.

TRIBUNE LIBRE

Quelquefois on me demande qui est Anastase, car enfin, il est vrai que mes billevesées mensuelles ne sauraient être éternellement apocryphes.

Père de notre sainte Patronne, j'ai vécu tous les événements de notre longue histoire villageoise.

D'un naturel paisible, je sais depuis ces âges que le temps n'existe pas. J'ai été, tour à tour, berger, laboureur ou charbonnier.

Aujourd'hui, libéré de ces vénérables tâches, j'observe le présent, sans oublier le passé...

Anastase le Bienheureux

*Entreprise de construction
général - construction villa
piscines - rénovations - pierres*

MESSINA FRANCK

Quartier Les Bréguières - 83136 Ste ANASTASIE

Tél : 94.72.20.04

SIRET : 300 051 005 00015 - Code A.P.E. 452 V



MUSIQUE A SAINTE-ANASTASIE

2ème concert (musique indienne).

Sylvie HIELY et Laurent GHERZY assureront ce concert, donné à la salle polyvalente le samedi 4 mars prochain. Avec des instruments de musique indiennes (sitar et tala), ce couple nous transportera, le temps d'une soirée, dans cette région fascinante et mystérieuse de l'INDE du NORD.

CAMION VENTE

L'AVEYRONNAIS stationnera le lundi 3 mars de 15 heures à 18 heures 30, au parking des Ferrages.



MARIAGES

Nous remercions Monsieur COLON pour le don effectué au bénéfice du Bureau d'Aide Sociale de la Commune.

Mariage de M. BOULEY Stéphane et de Mlle COLON Béatrice.

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de Monsieur BREWER Mark et de Mademoiselle MORIN France, ainsi que le mariage de Monsieur BOULEY Stéphane et de Mademoiselle COLON Béatrice.
Nos félicitations aux parents et tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Mariage de M. BREWER Mark et de Mlle France MORIN.



NAISSANCES

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Quentin VERNIER, né le 1er février et la naissance de Clarisse OURCIVAL, née le 3 février.
Nous présentons toutes nos félicitations aux parents.

COMITÉ DES FÊTES DE SAINTE-ANASTASIE

Le 15 avril 1995 à 20 heures avec l'orchestre Quatro Rétro, après l'apéritif, repas dansant.
Participation 100 F par personne.
Pour tous renseignements et inscriptions, tél. au 94.72.22.50., 94.72.21.74., 94.72.24.67.

BRAVO BAPTISTE !

Le 19 février dernier a eu lieu, comme chaque année, dans les locaux de la maison ARGENCE à TOULON, le Concours Marguerite CANON (piano). Baptiste AGOSTINI, 12 ans, a obtenu une 2ème médaille en jouant avec beaucoup de sensibilité un landler de SCHUBERT.
Il est l'un des deux concurrents (sur une douzaine) à être sélectionné pour la finale qui aura lieu à PARIS.
Félicitations à Baptiste, à ses parents, M. et Mme Alain AGOSTINI et à son professeur Pierre LAURENT.

L'association des Maires de France (qui n'est pas engagée politiquement) vient d'adopter la résolution suivante sur ce thème et sur celui plus général de l'évolution préoccupante des finances communales : « les Maires rappellent une nouvelle fois l'impérieuse nécessité d'une clarification et d'une stabilisation des règles régissant les relations financières entre l'état et les Communes et demandent la mise en place rapide de l'observatoire des finances locales. Ils considèrent que, participant activement au développement économique et social de la Nation, les Communes doivent bénéficier des retombées de la croissance et demandent en conséquence que la D.G.F soit indexée, dès 1995, en partie sur l'augmentation du PIB.

SURVEILLANCE DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE

La surveillance des repas de la cantine scolaire pouvant être confiée à des enseignants, le Maire propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à la candidature de Mlle COVELLI Sylvie, Directrice de l'École Maternelle. Cette dernière pourrait assurer cette fonction en l'absence de M. CONTI.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne son accord pour que la surveillance de la

Les Maires considèrent en outre que les Communes ne sauraient supporter les conséquences fiscales qui résulteraient du maintien, à son niveau actuel, de la surcompensation imposée à la CNRACL et demandent d'une part que l'on revienne en 1995 au taux de 22 % et, d'autre part, que le système soit réexaminé dans son ensemble.
Les Maires rappellent qu'ils se sont prononcés en faveur d'une péréquation significative des ressources dont ils estiment qu'elle doit s'appuyer prioritairement sur la taxe professionnelle. Le Conseil Municipal à l'unanimité s'associe à cette résolution.

DEBAT D'ORIENTATION SUR LE BUDGET PRIMITIF 1995

cantine scolaire lui soit confiée. Les heures ainsi effectuées par cette enseignante pour le compte de la Commune seront rémunérées sur la base des taux en vigueur.
La dépense correspondante sera inscrite à l'article 615 du Budget Communal.

LE VAR EN TRAIN

Le Maire expose au Conseil Municipal l'évolution de ce dossier et lui fait part des informations qui lui ont été communiquées quant à son évolution prochaine.

CHRONIQUE MUNICIPALE

INFORMATIONS UTILES

SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Le 05 mars.....Dr CORBIER.....94.72.25.69.
Le 12 mars.....Dr HYBRAM.....94.28.33.17.
Le 19 mars.....Dr ASPE.....94.48.85.20.
Le 26 mars.....Dr AZUELOS.....94.76.32.67.

ASSISTANTE SOCIALE

Mlle STIVALA, Assistante Sociale, tient sa permanence à la Mairie, le premier jeudi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures.

POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables : s'adresser ou téléphoner à la Mairie au 94.72.21.19. En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence : téléphoner au 94.72.24.91.
Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie).

INTERVENTIONS SUR LES RÉSEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 94.86.34.61.
puis N° donné par répondeur.

QUALITÉ DE L'EAU DE BOISSON DU RÉSEAU PUBLIC

(Analyse du 30 janvier 1995)

Eau de minéralisation importante microbiologiquement conforme pour les paramètres demandés.

Teneur en oxydant supérieure à 0,10 mg/l.

RECTIFICATIF

Mme BENOÎT Marie-Pierre, qui assure effectivement une permanence à la Mairie, le premier jeudi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures, représente « L'ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR » de TOULON et non « l'A.D.A.F.M.I. de BRIGNOLES ».

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à SAINT-ANASTASIE, Parking des Ferrages, de 14 heures à 15 heures 30, le mardi 07 mars 1995.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE

A compter du mois de mars, cette nouvelle carte sera mise en service dans le VAR. Les dépôts de demande peuvent être effectués à la Mairie à partir du 2 mars.

Les cartes d'identité en cours de validité ne pourront pas être remplacées avant leur expiration.

Pièces justificatives demandées :

- Formulaire de demande, fourni par la Mairie.
- 2 photographies d'identité de face, tête nue, récentes, identiques (3,5 x 4,5 cm) de préférence en noir et blanc.
- 1 extrait de naissance de moins de 3 mois (à demander à la Mairie de votre lieu de naissance).
- Livret de famille.

- 2 justificatifs de domicile récents et différents (quittance E.D.F., Téléphone, Quittance de loyer, certificat d'imposition ou de non imposition, etc...)

- 1 pièce comportant une photographie (passeport, permis de conduire, carte scolaire etc....).

- Ancienne carte (en cas de renouvellement) ou déclaration de perte ou de vol.

- 1 timbre fiscal d'une valeur de 150 F.

Tout dépôt de demande ne peut être effectué que par le demandeur, même s'il s'agit d'un enfant mineur (il doit être accompagné de son représentant légal) pour la prise d'empreinte.

Le délai de délivrance par la Préfecture est d'environ 3 semaines.

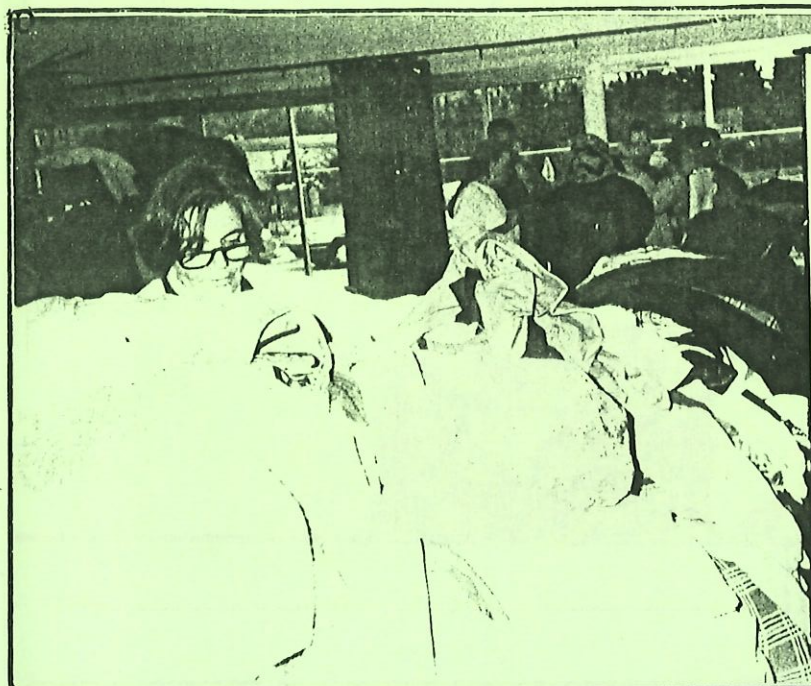
Pour tout autre renseignement s'adresser à la Mairie.

LES VAROIS VERS LES AUTRES

On fouille.... on farfouille...

La journée « farfouille » du dimanche 12 février, organisée par les « Varois vers les Autres », a eu lieu à la salle polyvalente de 9 heures à 18 heures. Toute la journée, des « clients » (et surtout des « clientes ») se sont succédé et ont retourné robes, jupes, pantalons et articles d'enfants pour découvrir l'article qui va leur plaire et qu'ils vont pouvoir acquérir pour la modique somme de 10 f.

Une journée fructueuse pour les « Varois » qui, avec la somme recueillie, pourront aider un peu plus ceux qui en ont besoin !



CLUB DES CIGALES

Sortie proposée pour le 14 mars 1995 : SALERNES. Promenade au centre VAR : lac de CARCES, COTIGNAC, SILLANS, SALERNES (visite du vieux village, ses céramistes et ses potiers).

Repas à l'hostellerie Allègre.

Retour par VILLECROZE et LORGUES.

Prix : 160 F

Inscriptions jusqu'au 7 mars prochain auprès de Mme NADAL, Tél. 94.72.25.59. après 18 heures S.V.P.

Pour le 7 avril 1995, il est prévu un parcours de la corniche des Maures, avec une visite guidée du domaine du RAYOL.

Bien vouloir consulter les affiches pour toutes informations complémentaires.

SECOURS POPULAIRE

Grande braderie-farfouille dimanche 5 mars, de 9 heures à 17 heures, salle polyvalente.

LES RANDONNEURS DE SAINT-ANASTASIE

La prochaine réunion du club, qui était prévue le vendredi 31 mars, est avancée au lundi 27 mars à 17 heures pour les membres du Conseil d'Administration et à 18 heures pour les autres membres du club.

BON ANNIVERSAIRE YVONNE

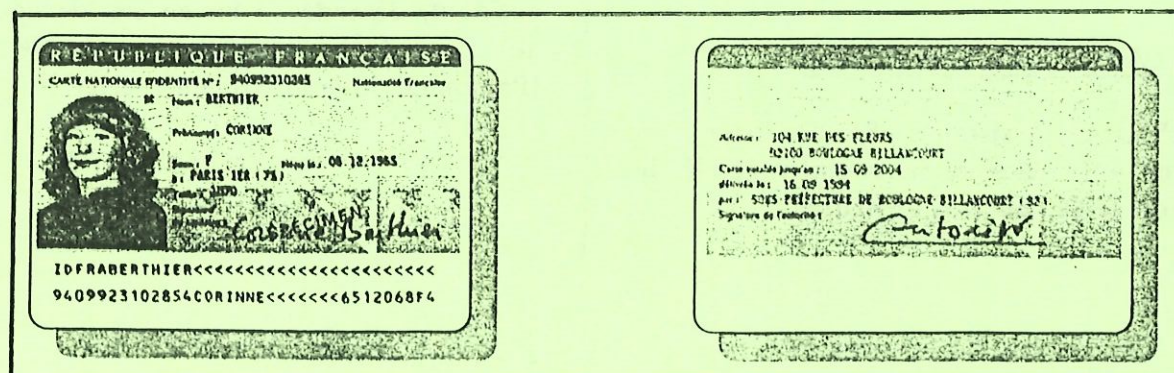
De l'animation au club des Cigales, les artistes de la peinture sur soie ainsi que les virtuoses des émaux ont tenu à remercier à l'initiation et tours de mains, leur prof Yvonne qui, toujours souriante, se prête à toutes les demandes de ce bouquet d'artistes de talent qu'elle a dressé au savoir-faire.

Madame Yvonne BOCQUET reçoit avec chaleur et amitié ce petit présent de toutes ses élèves qui lui souhaitent un bon anniversaire.



à quoi ressemble

la carte nationale d'identité sécurisée ?



CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DU VAR DE BASKET-BALL

Matches aller CADETS pré-excellence MASC.B

Le 18/03 à 17 H : SAINTE-ANASTASIE/GRIMAUD

Le 25/03 à 17 H 30 : ST RAPHAËL/SAINTE-ANASTASIE

Matches aller SENIORS honneur masculins

Le 19/03 à 10 H : SAINTE-ANASTASIE/SIX-FOURS

Le 26/03 à 10 h : ST RAPHAËL/SAINTE-ANASTASIE

Matches POUSSINS

Le 18/03 : ST ROPEZ/SAINTE-ANASTASIE

Matches MINI-POUSSINS

Le 25/03 : CAVALAIRE/SAINTE-ANASTASIE

*Entreprise de construction
général - construction villa
piscines - rénovations - pierres*

MESSINA FRANCK

Quartier Les Brégulères - 83136 Ste ANASTASIE

Tél : 94.72.20.04

SIRET : 398 051 605 00015 - Code A.P.E. 452 V

Entreprise Eric CODONNEL

Terrassements - Travaux publics
Piscines - Fosses Septiques

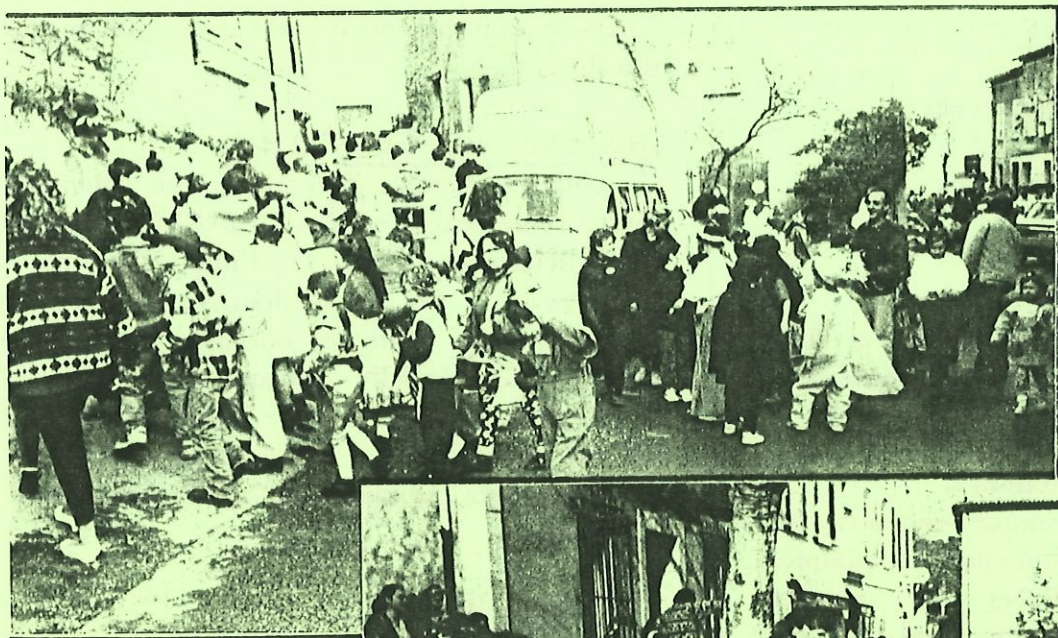
3 rue des Oustaouts
83136 Ste Anastasie



94.72.24.63 ou 94.72.23.12

SIRET : 392019555 00011

LA VIE AU VILLAGE



Comme chaque année, cette tradition est respectée. On voit ici une foule joyeuse qui s'apprête à déambuler dans les rues du village.



CARNAVAL

La tradition carnavalesque a bien, ce dernier vendredi, été respecté à SAINTE-ANASTASIE. Élèves, enseignants et parents avaient rivalisé d'imagination et de références historiques pour offrir au village une magnifique et sympathique animation suivie par de nombreux admirateurs.

PRÉVENTION

Depuis quelques semaines, une recrudescence des cambriolages de villas est constatée sur la Commune (et sur quelques autres).

Ceux-ci sont généralement effectués en plein jour, durant une brève absence des occupants.

Afin de coopérer plus efficacement avec la Gendarmerie Nationale chargée des enquêtes, nous demandons que tout renseignement concernant des allées et venues de véhicules ou d'individus suspects soit immédiatement communiqué au Garde Municipal.

SIVU DE SECOURS INCENDIE DU MOYEN VAR

Le projet de création d'un SIVU de Secours et Incendie du Moyen VAR vient de nous être communiqué. Ce texte consensuel n'appelle aucune observation particulière sinon un avis favorable.

LE DÉBROUSSAILLEMENT

Que le temps passe vite ! Les opérations de débroussaillage devront être terminées avant le 15 mars -donc dans une dizaine de jours. Il est par conséquent urgent de se hâter en espérant que les intempéries et en particulier le mistral ne raccourciront pas cette période de travaux.

Aussi rappelons nous, encore une fois, à tous les propriétaires ou ayants-droit, qu'ils doivent débroussailler systématiquement dans un rayon de 50 mètres, tout autour de leurs habitations ou autres constructions.

N'oublions pas qu'il y a quelques années, un incendie a dévasté plus de 200 hectares, un 19 avril à SAINTE-ANASTASIE.

A partir du 15 mars et en application de l'arrêté du 7 mars 1989, l'emploi du feu en forêt ou à moins de 200 mètres de celle-ci est soumis à déclaration.

S'adresser en Mairie.

ÉQUIPEMENT COMMUNAL

Si les chutes de neige sont un événement assez épisodique dans notre région, il n'en demeure pas moins qu'elles constituent parfois une gêne importante pour le trafic routier.

Notre village s'en trouve particulièrement affecté, même si les chutes ne sont pas abondantes, à cause de son relief accidenté.

Les rues et les chemins deviennent rapidement impraticables après le passage de quelques véhicules qui tassent la neige et la transforment en une véritable couche de glace.

Pour pallier dans toute la mesure du possible les inconvénients qui en résultent, la Mairie vient d'acquérir une saleuse-sableuse tractable par n'importe quel véhicule, d'un fonctionnement

très simple et d'un prix particulièrement abordable.

Il importe d'avoir un tel engin disponible et utilisable à tout moment car, pour être efficace, une opération « anti-neige » doit être menée dès la chute des premiers flocons pour maintenir les voies de circulation dégagées.

En deux heures de travail, l'ensemble des voies de circulation de la Commune peuvent être traitées avec le maximum d'efficacité.

On se souvient qu'à la dernière chute de neige, l'équipe municipale a travaillé le soir jusqu'à 20 heures et le lendemain, toute la journée, épandant le sel à la pelle, pour assurer à nos concitoyens un minimum de circulation.

LA PROPRETÉ DU VILLAGE

En dépit du ramassage systématique et gratuit des « MONSTRES » chaque dernier jeudi du mois, les fossés, les abords des containers et les bas côtés des chemins sont régulièrement jonchés de volumineux objets des plus hétéroclites.

Ce mois-ci la « palme d'or » revient au chemin de la Bassaque, où la maçonnerie entière, le carrelage bleu et les accessoires d'un barbecue (environ 200 Kg) ont été déposés dans le

container en plastique durant le week-end.

Une deuxième place, encore très honorable, est attribuée au chemin des Vaux pour le dépôt dans les mêmes conditions d'un moteur d'automobile. L'un de nos concitoyens ne manquant pas d'humour, nous propose de publier à l'avenir les photographies de ces glorieux exploits dans une nouvelle rubrique intitulée « se reconnaîtront-ils ».

TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 JANVIER AU 15 FÉVRIER

Nouvelle Mairie : les travaux de finition sont actuellement menés: chacun sait le temps qu'ils requièrent.

- Pose de la porte d'entrée principale en aluminium et achèvement du pavage.
- Installation des circuits électriques et téléphoniques.
- Travaux de peinture et de pose de tapisseries.
- Scellement des balustrades sur la terrasse du côté sud, un modèle exclusif a été réalisé pour SAINTE-ANASTASIE.

Débroussaillage :

- Reprise des opérations de débroussaillage le long des rives de l'Issole.
- Débroussaillage du Pré de la Font.

Écoles :

- Opérations d'entretien et de réparation.

CPAF
CENTRE DE PROTECTION ANTI-PARASITAIRE FRANÇAIS

TRAITEMENT DES CHARPENTES
par injection, contre termites,
capricornes, mères...

TRAITEMENT DES TUILES

ISOLATION DES COMBLES

Patrick PEULETINGLAS
TECHNICIEN CONSEIL

Siège social : Ste ANASTASIE 83136 - VAR
Tél. 94.72.28.72
APE 4804 SIRET 353 309 651 00019

SO.VA.PA.J

**Société Varoise de
Parcs et Jardins**

Etude - Création Espaces Verts
Arrosage Automatique
Elagage - Débroussaillage

"LES VIGNARETS" 83136 STE - ANASTASIE - T. 94.72.29.92

MISE AU POINT

Des annonceurs nous demandent de publier chaque mois leur publicité. Nous rappelons que cette insertion dépend de la place laissée disponible par les textes relatifs à la vie du village.

Mais, chaque fois que possible et en fonction du nombre de pages, des textes sont insérés à tour de rôle et compte-tenu de leur conception pour la mise en page.

Il arrive parfois aussi, que toutes les annonces sont publiées. Dans tous les cas, le meilleur équilibre est recherché.

PLAN JEUNES

**COUP DE POUCE
POUR LES VACANCES**

Vous êtes 4 copains* ou plus
Vous avez entre 17 et 25 ans
Vous avez un projet de vacances pour l'été

Obtenez une bourse de 5000 F
offerte par le Conseil Général dans le cadre de son Plan Jeunes
pour les meilleurs projets sélectionnés par un jury départemental

Il vous suffit de décrire votre projet sur une simple feuille format A4
et de l'envoyer avant le 15 avril à :
ODEL VAR - 1 Bd Foch - 83300 DRAGUIGNAN
Un jury sélectionnera les 100 meilleurs projets
et attribuera les bourses le 15 mai 95

Les thèmes des projets sont entièrement libres (voyages, projets sociaux, musique, environnement etc...)
Le jury primera la créativité, l'esprit d'initiative, de responsabilité, de solidarité, le respect de valeurs humaines et de l'environnement.


Tél : 94 68 14 70 ou 94 68 04 37

S.A.T.B.

Société d'Application des Techniques du Bâtiment

1, rue Raynaud - 83136 Ste Anastasie

TERRASSEMENTS
MAÇONNERIE
PLÂTRERIE
CARRELAGE

Tél. 94 72 23 66
Fax 94 72 20 05

S.A.R.L. au capital de 100 000,00 Frs ★ SIRET 397 727 348 00013 CODE APE 452V

LA VIE ASSOCIATIVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLUB DE TENNIS

Cette réunion s'est déroulée le samedi 11 février, en présence de M. Le Maire, du Bureau : M. CORBIER, Président ; Mme MORIN, Trésorière et Mme CLÉMENT, Secrétaire ; du Président de la Commission Municipale M. BROSSAUD et de nos fidèles adhérents répondant toujours présents !

BILAN DE L'ANNÉE

Le club a compté 30 adhérents en 1994.

Le tournoi d'été a connu, comme chaque année une importante participation.

L'école de tennis ouverte depuis la rentrée scolaire en septembre connaît un vif succès. Entraînés par M. VEZZIANO, 33 enfants de 6-15 ans, assidus jouent les mercredi et samedi matin.

Mercredi : 10 H à 12 H

Samedi : 10 H à 12 H

Le montant des leçons s'élève à 50 F/mois.

COMPTE-RENDU FINANCIER

Le bilan financier reste positif.

Les dépenses concernent essentiellement :

- les frais du tournoi d'été ;
- l'achat de balles pour l'école de tennis ;
- l'achat excessif de cadenas.

PROBLÈMES DES CADENAS

Les adhérents se trouvent confronter à un problème concernant la réservation du cours de tennis.

Plusieurs solutions ont été retenues :

- 1) Inscrire le nom sur chaque cadenas. M. BROSSAUD propose pour fabriquer des plaques nominatives solidement fixées sur chaque cadenas. Ainsi tout cadenas sans nom sera ôté systématiquement.
- 2) Les « cadenas fixes » restant à demeure sur le tableau seront enlevés sans avertissement.
- 3) Un règlement intérieur sera distribué à chaque adhérent afin que nul n'ignore les nouvelles dispositions.
- 4) Enfin nous comptons sur l'autodiscipline, le civisme de chacun d'entre vous.

PRIX DES CARTES D'ADHÉSION

Le prix des cartes n'a pas changé depuis plusieurs années, aussi après discussion et à l'unanimité, le montant de la carte d'adhésion 1995 est fixé à :

Plus de 15 ans (adultes)

- 300 F pour le 1er membre d'une même famille et 150 F pour le 2ème membre d'une même famille.

Moins de 15 ans

- 100 F pour les enfants de l'école de tennis. Les moins de 15 ans 100 F avec clé et cadenas et seulement pendant la période scolaire hors été (jusqu'en juin).

Les adhérents ont le droit de jouer 1 heure avec 1 carte, 2 heures avec 2 cartes.

Ils ont toujours la possibilité d'accueillir un invité gratuitement.

Le club constate qu'il y a toujours des « personnes » qui jouent sans avoir pris la carte d'adhésion.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le club de tennis demandera une subvention pour l'école de tennis. M. VEZZIANO souhaite la construction d'un mur et d'une dalle afin de permettre de meilleures conditions d'entraînement pour les enfants de l'école de tennis. M. MORIN estime cette demande raisonnable compte tenu de l'effort du club en faveur des jeunes. Cette proposition sera présentée en Commission puis en Conseil Municipal.

REMERCIEMENTS

Le Président du club, M. CORBIER remercie :

- M. Le Maire pour la pose cette année 1994 du filet coupe-vent, pour les efforts concernant l'intérêt du club et de la nouvelle école de tennis.
- M. SMORTO pour sa participation fidèle tous les ans.

- A tous les adhérents pour l'aide qu'ils apportent à la gestion du club.

L'assemblée générale s'est terminée par un apéritif amical et chaleureux offert à tous les présents à la réunion.